



**thermodent® neutralizer**      **No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

#### Composants

**thermodent® neutralizer**

**No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté	5949-29-1 201-069-1 - - - 01-2119457026-42-XXXX	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Faire boire des petites quantités d'eau.  
Consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
Mousse  
Pulvérisateur d'eau  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**thermodent® neutralizer**

**No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

---

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne jamais mélanger les concentrés directement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage recommandée: 5 - 25°C

---

**thermodent® neutralizer**      **No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.  
en commun

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté	5949-29-1	VME (poussières inhalables)	2 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	4 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	Sédiment d'eau douce	7,52 mg/kg
	Sédiment marin	0,752 mg/kg
	Sol	29,2 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains  
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min.,

**thermodent® neutralizer**

**No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

- Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : pratiquement inodore
- Seuil olfactif : non déterminé
- Point de fusion/point de congélation : env. 0 °C
- Température de décomposition : Non applicable
- Point/intervalle d'ébullition : env. 100 °C
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable
- Point d'éclair : Non applicable
- Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible
- pH : 2 (20 °C)  
Concentration: 100 %
- Viscosité  
Viscosité, dynamique : env. 4 mPa\*s  
Méthode: ISO 3219
- Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : (20 °C)  
complètement soluble
- Coefficient de partage: n- : Non applicable

**thermodent® neutralizer**

**No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

octanol/eau

Pression de vapeur : env. 25 hPa (20 °C)


Densité : env. 1,17 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Explosifs : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

 Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

Taux de corrosion du métal : > 6,25 mm/a  
Corrosif pour les métaux Aluminium et Acier doux

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Aucune raisonnablement prévisible.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Métaux

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**thermodent® neutralizer**

**No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Souris): 5.400 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	LD50 intraveineux (Rat): 725 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation légère de la peau
Remarques	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**



**thermodent® neutralizer**

**No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames
		Système d'essais: Salmonella typhimurium
		Concentration: 0 - 5 mg/ plate
		Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium
		Résultat: négatif
		Type de Test: Test du micronoyau
		Système d'essais: Lymphocytes humains
		Méthode: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vitro sur le mammifère)
		Résultat: positif
Génotoxicité in vivo	:	Espèce: Rat
		Voie d'application: Oral(e)
		Méthode: OCDE ligne directrice 475
		Résultat: négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.500 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**thermodent® neutralizer**

**No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Remarques : Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 4.000 mg/kg  
LOAEL : 8.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 10 d

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Inhalation : Organes cibles: irritation des voies respiratoires

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ids)): 440 - 760 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

**thermodent® neutralizer**

**No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna): 85 - 120 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l Durée d'exposition: 8 jours Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les microorganismes	:	(Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 16 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

### Composants:

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

**thermodent® neutralizer**

**No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

---

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro OMOd (l'ordonnance sur les mouvements de déchets)  
Les résidus de produit sont considérés comme des déchets spéciaux et ne doivent donc pas être jetés avec les ordures ménagères ni déversés dans les canalisations. L'élimination de ces déchets doit être effectuée dans un point de collecte ou via une entreprise agréée.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code d'élimination des déchets : VEVA 070601

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3265

IMDG : UN 3265

IATA : UN 3265

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.  
(acide citrique)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.  
(citric acid)

IATA : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.  
(citric acid)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8

**thermodent® neutralizer**

**No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

**IMDG** : 8

**IATA** : 8

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : C3  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)

**IMDG**

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B

**IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856  
Instruction d'emballage (LQ) : Y841  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Corrosive

**IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852  
Instruction d'emballage (LQ) : Y841  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Corrosive

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

**IMDG**

Polluant marin : non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:

**thermodent® neutralizer**      **No Change Service!**

Version                      Date de révision:                      Date de dernière parution: 15.09.2022  
04.02                      05.05.2023

---

(ORRChim, SR 814.81)                      Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
REACH - Listes des substances extrêmement préoccu- : Non applicable  
pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82)                      : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable  
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)  
Classe de pollution de l'eau : Classe B

Composés organiques vola- : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques  
tils : volatils (VCOV)  
pas de taxes des COV

**Autres réglementations:**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
  
- ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

**thermodent® neutralizer** *No Change Service!*

Version 04.02 Date de révision: 05.05.2023 Date de dernière parution: 15.09.2022

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

**Texte complet pour autres abréviations**

Eye Irrit. : Irritation oculaire  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
 CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  
 CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition  
 CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

Met. Corr. 1 H290  
 Eye Irrit. 2 H319  
 STOT SE 3 H335

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
 Méthode de calcul  
 Méthode de calcul

**thermodent® neutralizer**      **No Change Service!**

Version  
04.02

Date de révision:  
05.05.2023

Date de dernière parution: 15.09.2022

---

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.